

46 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 24 juin.

Le Journal des Débats, quoique son article sur la dissolution de la chambre ait été en quelque sorte désavoué par les feuilles ministérielles, revient encore sur ce sujet et publie une espèce d'oraison funèbre de la législature qui s'en va.

Il ne faut pas demander si la défunte est pourvue de belles qualités, et si on trouve de grandes actions dans sa vie. Le Journal des Débats s'embarrasse dans les formules de la louange la plus exagérée : la chambre a arrêté le torrent des idées révolutionnaires, elle a consolidé l'ordre social ébranlé par l'émeute de juillet, elle a mis la France en paix avec l'Europe, et enfin elle a apporté un terme au désordre des finances et rétabli la richesse publique sur ses bases normales et définitives.

Voilà des moqueries que nous trouverions sanglantes si nous avions l'honneur d'appartenir à la chambre mourante, et pour être tournées assez délicatement, elles n'en sont pas moins une insulte grossière à des gens qui ont arrangé de leur mieux leurs affaires, mais qui ne peuvent manquer de se rendre justice au fond de leur conscience sur la façon dont ils ont fait les affaires du pays.

L'histoire dira la vérité sur cette pauvre représentation. — Elle dira que privée de toute direction, de tout sentiment net et précis de ses devoirs et de sa mission, cette chambre se laissa pousser tantôt en avant, tantôt en arrière, par les terreurs les plus ridicules et par les passions les plus étroites.

L'histoire dira qu'un homme, dénué de toute étendue d'esprit, mais doué d'une grande violence de caractère, dompta cette chambre comme un cavalier sa monture et la réduisit à un rôle honteux, et que nulle assemblée délibérante, si ce n'est celle de Napoléon ne se laissa placer si bas.

Elle dira que le seul sentiment vrai de cette chambre fut ignoble de sa nature : la peur du peuple.

On parle de lois constitutives que la chambre a données à la France : quelles lois ?

Celle de la garde nationale ? — Grenoble, Lyon, Strasbourg, Perpignan, etc., peuvent dire ce que c'est que cette loi.

La loi d'instruction primaire ? la restauration ne demandait pas autre chose que l'intervention obligée des curés dans les comités, et la chambre, après avoir repoussé ce principe, l'a accepté sur l'ordre de la chambre des pairs.

La loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ? — Sans la chambre des pairs et ses amendemens, cette loi serait inexécutable.

La chambre, dit le Journal des Débats, a rétabli l'ordre dans les finances. Qu'a-t-elle fait autre chose que de légaliser des budgets monstrueux et une série d'emprunts qui nous laissent toujours en déficit. La seule chose que la chambre ait rendue définitive, c'est le déficit. La chambre n'a traité qu'un objet spécial de finances, l'amortissement. Qu'a-t-elle décidé là-dessus ?

La chambre a assuré la paix européenne, et cependant on entoure Paris de forts détachés, et on déclare que ces fortifications sont des travaux d'urgence.

La chambre, enfin, a arrêté le torrent des idées révolutionnaires : en vérité, que l'on compare l'état du parti républicain au moment où la chambre est arrivée, et celui où il se trouve aujourd'hui.

LA VEILLÉE.

HISTOIRE DE NAPOLÉON,

CONTÉE DANS UNE GRANGE, PAR UN VIEUX SOLDAT.

(Suite et fin.)

L'homme arrive, on fait le cercle devant lui. Pour lors il nous câline, car il était aimable quand il le voulait, à nous faire contenter de vache enragée par une faim de loup ! Alors mon câlin distribue soi-même les croix, salue les morts, puis nous dit : — A Moscou ! — Va pour Moscou !... dit l'armée. Nous prenons Moscou. Voilà-t-il pas que les Russes brûlent leur ville ! Ça a été un feu de paille de deux lieues, qui flambe pendant deux jours. Les édifices tombaient comme des ardoises ; il y avait des pluies de fer et de plomb fondu qui étaient naturellement horribles ; et l'on peut vous le dire, à vous, ce fut l'éclair de nos malheurs. L'empereur dit : — « Assez comme ça ! tous mes soldats y resteraient ! » Nous nous amusons à nous rafraîchir un petit moment, et à se refaire le cadavre, parce qu'on était réellement fatigué beaucoup. Nous emportons une croix d'or qu'était sur le Kremlin, et chaque soldat avait une petite fortune. Mais, en revenant, l'hiver s'avance d'un mois, chose que les savans, qui sont des bêtes, n'ont pas expliquée suffisamment, et le froid nous pince. Plus d'armée, entendez-vous ? plus de généraux, plus de sergens même ! Pour lors ce fut le règne de la misère et de la faim, règne où nous étions réellement tous égaux. On ne pensait qu'à revoir la France ; l'on ne se baissait pas pour ramasser son fusil ni son argent ; chacun allait

Nous avons reçu depuis plusieurs jours la lettre que nous publions ci-après. La nécessité de la communiquer à celui de nos amis qui avait écrit l'article auquel cette lettre répond, et les embarras qui résultent pour un journal de l'absence de son rédacteur responsable, ont seuls retardé jusqu'ici cette publication. C'est la seule chose que nous ayons à dire aux journaux ministériels qui nous ont accusé de reculer devant la publication de la lettre de M. Simonnet.

L'auteur de l'article répond lui-même à M. le maire de Nantua, par une note qu'on lira ci-dessous. Mais nous devons nous-même à ce monsieur une courte explication.

L'affection avec laquelle il revient sur l'anonyme qui couvre, dit-il, la note à laquelle il répond, nous oblige à lui faire remarquer que lorsqu'un journal publie un article sans signature, le rédacteur responsable, dont le nom est au bas de cette feuille, couvre tout ce qu'elle contient de sa responsabilité personnelle. Ainsi M. Simonnet fait de bien grands détours pour aller chercher et pour foudroyer de sa réplique un anonyme, quand il a devant lui un homme que la loi et l'usage lui désignent comme devant lui rendre toute satisfaction. — Cela est singulièrement ridicule.

Au rédacteur du Précurseur.

Nantua, le 19 juin 1833.

Monsieur,
Votre numéro du 16 juin courant qui ne m'est parvenu qu'aujourd'hui, contient des réflexions sur la dernière élection de Nantua, aussi injustes que peu mesurées : en attribuant la nomination de M. Girod, ancien militaire, à l'influence locale de sa famille, on a pris évidemment le change ; car cet honorable citoyen ne compte parmi nous qu'un seul parent même éloigné ; tandis que M. Camille Garin, dont la loyauté bien connue devait seul lui servir de cortège, est apparu dans nos contrées escorté de toute sa famille, oncle, beau-frère, cousins et même une tante qui pendant plusieurs jours a publiquement sollicité à domicile : si à ces démarches de la parenté, vous joignez celle de l'amitié et d'un puissant patronage, il vous sera facile de décider de quel côté a été l'intrigue, ou plutôt l'ardeur de représenter notre ressort à la chambre des députés. Toutefois, après ces démarches actives, les votes ont été comptés par les partisans même de M. Garin avant l'arrivée de la lettre dont on fait aujourd'hui un si étrange abus : le chiffre 44 fut reconnu ne pouvoir être dépassé en faveur de ce candidat : dès-lors l'épître de l'ami de ce dernier à la date du 31 mai, n'a pu exercer aucune influence sur les électeurs ; mais quel que résultat qu'elle ait pu produire, est-il vrai, comme l'anonyme ose l'affirmer, que cette lettre ait été tronquée et ensuite lue par lambeaux dans les lieux publics, quoique destinée au secret de l'amitié ? Personne mieux que son rédacteur ne sauroit nous dévoiler la destination qu'elle devoit recevoir : à cet effet, rappelons son préambule : « Tu diras à tes amis que M. Garin seroit jaloux » d'obtenir leurs suffrages, mais qu'avant tout, il rougirait » de les remporter sur surprise, c'est-à-dire en se présentant » sous de fausses couleurs et en faisant parade d'opinions plus » ou moins avancées que celles qu'il a réellement, et pour » que l'on sache bien qu'elles sont ses opinions et où il en » est en politique, je vais, moi qui le connois bien, t'en donner une idée générale et le plus brièvement possible. »

Ce passage de la lettre qui m'était adressé, décide sans commentaire si son contenu devoit rester secret ou devenir public : en effet, puisque son auteur vouloit que l'on sût bien les opinions politiques de M. Garin, il est évident qu'il fallait rendre public l'écrit qui formulait ces mêmes opinions : c'était le seul mode de les faire connaître dans tout leur entier : cette épître n'était donc point confidentielle, mais bien destinée à la publicité ; ainsi s'évanouit l'accusation calomnieuse de confiance violée ; mais la perfidie va plus loin ; elle ajoute que cette lettre a été lue aux électeurs douteux non dans toute sa teneur, mais par fragmens détachés et tronqués : ici la plume se refuse à repousser une imputation aussi odieuse : notre cité entière peut seule faire justice d'une telle calomnie ; il est de notoriété que cette lettre destinée à la publicité d'après la volonté expresse de son auteur, a été lue en entier soit par les amis de M. Garin, soit par les partisans

de M. Girod ; en un mot elle a été communiquée indistinctement à tous les électeurs qui l'ont désiré : telle est l'exacte vérité et je défie l'anonyme et tous autres d'établir un seul des faits consignés dans votre journal : Il y a plus, j'ai poussé la délicatesse jusqu'au point de communiquer cette lettre par des tiers parce que j'étais déterminé à voter pour M. Girod, ainsi que je l'avais fait en 1831. La calomnie ainsi détruite, abordons l'autre chef d'accusation : Je suis du juste-milieu, dit l'anonyme, parce que je n'ai pas voté pour M. Garin essentiellement patriote et que j'ai élu un ancien officier qui, quoique jeune encore, compte vingt huit ans de service ; je suis un renégat parce que je suis resté fidèle à la charte de 1830 qui a reçu mes sermens et ceux de deux candidats ; je suis un ambitieux convoitant la croix d'honneur parce que j'ai su allier l'indépendance de mon vote avec mon système politique : tels sont mes crimes, je les avoue sans crainte et sans remors ; constant dans mes principes j'ai soutenu, soit pendant la restauration, soit depuis, le système constitutionnel, parce que mon pays en a fait une heureuse expérience et que je ne veux pas l'exposer au despotisme des comités révolutionnaires, ni aux agitations des gouvernemens électifs qui ont entraîné le partage et la ruine de l'infortunée Pologne. Sans aduler le pouvoir de juillet et tous ses actes, j'ai continué comme sous la restauration à blâmer les illégalités, mais jamais je ne me suis abusé au point de vouloir substituer un autre gouvernement à celui que nous possédons, parce que je suis convaincu que ce dernier renferme tous les éléments de prospérité et de liberté possible : quant aux ambitions qui se rattachent au juste-milieu et aux extrêmes, elles ne sauront jamais m'atteindre ; je laisse le budget et les rubans à ces esprits insatiables qui font métier d'exploiter toutes les révolutions : tel est mon juste-milieu. L'estime de mes concitoyens est le seul objet de mes vœux ; la diffamation ne pourra me l'arracher.

Si j'ai ainsi prolongé cette polémique, c'est pour me dispenser à l'avenir de toutes réponses. Indignement outragé par un anonyme, je me borne à lui déclarer que la défaite de M. Garin n'est pas due à l'intrigue, ni à des manœuvres frauduleuses, mais aux services et au patriotisme de son compétiteur : si cette défaite a été plus éclatante, elle est due aux transfuges de la restauration qui oubliant l'outrage fait naguère aux couleurs nationales, ont terni par leur appui éhonté et scandaleux la candidature d'un citoyen que nous estimons tous.

J'attends de votre justice et de votre loyauté que vous voudrez bien insérer la présente dans votre prochain N° , parce qu'il ne peut pas y avoir d'équivoque sur la personne désignée par votre anonyme que je ne desire nullement connaître.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.
SIMONNET.

Nous n'avons point hésité à publier cette lettre, quoiqu'elle soit fort longue et fort diffuse, et que légalement nous eussions pu nous y refuser, M. Simonnet n'ayant point été nommé dans notre feuille. Mais comme c'est bien de lui qu'il s'agissait, nous croirions manquer à nos principes, en ne donnant pas toute latitude à une controverse dans laquelle son honneur se trouve engagé.

Il a plu à M. Simonnet de revenir fort souvent sur le caractère anonyme de l'article dont il se plaint. Nos lecteurs savent fort bien que nul des hommes du Précurseur ne recule devant la responsabilité de ses écrits. Nous pourrions répondre que l'article du 16 juin n'est point anonyme, puisqu'il émane de la rédaction. Mais l'auteur de cette note ne voit aucun inconvénient à déclarer qu'après des renseignemens précis qui ont été donnés des hommes qui possèdent toute sa confiance, il s'est cru dans la nécessité de dévoiler une conduite qui lui paraissait tout-à-fait répréhensible. Malgré les dénégations de M. Simonnet, il demeure encore convaincu que l'accusation dirigée contre lui était fondée, et qu'on a fait l'abus le plus coupable d'une lettre confidentielle écrite par un ami de M. Garin, dans le seul but d'appuyer sa candidature. Si la lettre dont il s'agit eût été transcrite tout entière, on aurait vu quelle pensée l'avait dictée,

l'honneur du civil et du militaire qui devoit rester pur, et ne pas baisser la tête à cause du froid ; on ne se réchauffait guère que près de l'Empereur, puisque, quand il en était en danger, nous accourions, gelés, nous qui ne nous arrêtions pas pour tendre la main à des amis. On dit aussi qu'il pleurerait la nuit sur sa pauvre famille de soldats. Il n'y avait que lui et des Français pour se tirer de là, et l'on s'en est tiré, mais avec des pertes, et de grandes pertes, que je dis ! Les alliés avaient mangé nos vivres ; tout commençait à le trahir, comme lui avait dit l'homme rouge. Les bavards de Paris, qui se taisaient depuis l'établissement de la Garde Impériale, le croyant mort, trament une conspiration, où on met dedans le préfet de police pour renverser l'Empereur. Il apprend ces choses-là ; ça vous le taquine, et il nous dit, quand il est parti :

« Adieu, mes enfans ; gardez les postes, je vais revenir. »

— Bah ! ses généraux battent la breloque, car, sans lui, ce n'était plus ça. Les maréchaux se disent des sottises, font des bêtises, et c'était naturel. Napoléon, qui était un bon homme, les avait nourris d'or ; ils devenaient gras à lard qu'ils ne voulaient plus marcher. De là sont venus les malheurs, parce qu'il y en a qui sont restés en garnison sans froter le dos des ennemis derrière lesquels ils étaient, tandis qu'on nous poussait vers la France ; mais l'Empereur nous revient avec des conscrits, et de fameux conscrits, dont il changea le moral parfaitement et en fit des chiens finis, à mordre quiconque. Malgré notre tenue sévère, voilà que

l'honneur du civil et du militaire qui devoit rester pur, et ne pas baisser la tête à cause du froid ; on ne se réchauffait guère que près de l'Empereur, puisque, quand il en était en danger, nous accourions, gelés, nous qui ne nous arrêtions pas pour tendre la main à des amis. On dit aussi qu'il pleurerait la nuit sur sa pauvre famille de soldats. Il n'y avait que lui et des Français pour se tirer de là, et l'on s'en est tiré, mais avec des pertes, et de grandes pertes, que je dis ! Les alliés avaient mangé nos vivres ; tout commençait à le trahir, comme lui avait dit l'homme rouge. Les bavards de Paris, qui se taisaient depuis l'établissement de la Garde Impériale, le croyant mort, trament une conspiration, où on met dedans le préfet de police pour renverser l'Empereur. Il apprend ces choses-là ; ça vous le taquine, et il nous dit, quand il est parti :

« Adieu, mes enfans ; gardez les postes, je vais revenir. »

— Bah ! ses généraux battent la breloque, car, sans lui, ce n'était plus ça. Les maréchaux se disent des sottises, font des bêtises, et c'était naturel. Napoléon, qui était un bon homme, les avait nourris d'or ; ils devenaient gras à lard qu'ils ne voulaient plus marcher. De là sont venus les malheurs, parce qu'il y en a qui sont restés en garnison sans froter le dos des ennemis derrière lesquels ils étaient, tandis qu'on nous poussait vers la France ; mais l'Empereur nous revient avec des conscrits, et de fameux conscrits, dont il changea le moral parfaitement et en fit des chiens finis, à mordre quiconque. Malgré notre tenue sévère, voilà que

l'honneur du civil et du militaire qui devoit rester pur, et ne pas baisser la tête à cause du froid ; on ne se réchauffait guère que près de l'Empereur, puisque, quand il en était en danger, nous accourions, gelés, nous qui ne nous arrêtions pas pour tendre la main à des amis. On dit aussi qu'il pleurerait la nuit sur sa pauvre famille de soldats. Il n'y avait que lui et des Français pour se tirer de là, et l'on s'en est tiré, mais avec des pertes, et de grandes pertes, que je dis ! Les alliés avaient mangé nos vivres ; tout commençait à le trahir, comme lui avait dit l'homme rouge. Les bavards de Paris, qui se taisaient depuis l'établissement de la Garde Impériale, le croyant mort, trament une conspiration, où on met dedans le préfet de police pour renverser l'Empereur. Il apprend ces choses-là ; ça vous le taquine, et il nous dit, quand il est parti :

« Adieu, mes enfans ; gardez les postes, je vais revenir. »

— Bah ! ses généraux battent la breloque, car, sans lui, ce n'était plus ça. Les maréchaux se disent des sottises, font des bêtises, et c'était naturel. Napoléon, qui était un bon homme, les avait nourris d'or ; ils devenaient gras à lard qu'ils ne voulaient plus marcher. De là sont venus les malheurs, parce qu'il y en a qui sont restés en garnison sans froter le dos des ennemis derrière lesquels ils étaient, tandis qu'on nous poussait vers la France ; mais l'Empereur nous revient avec des conscrits, et de fameux conscrits, dont il changea le moral parfaitement et en fit des chiens finis, à mordre quiconque. Malgré notre tenue sévère, voilà que

l'honneur du civil et du militaire qui devoit rester pur, et ne pas baisser la tête à cause du froid ; on ne se réchauffait guère que près de l'Empereur, puisque, quand il en était en danger, nous accourions, gelés, nous qui ne nous arrêtions pas pour tendre la main à des amis. On dit aussi qu'il pleurerait la nuit sur sa pauvre famille de soldats. Il n'y avait que lui et des Français pour se tirer de là, et l'on s'en est tiré, mais avec des pertes, et de grandes pertes, que je dis ! Les alliés avaient mangé nos vivres ; tout commençait à le trahir, comme lui avait dit l'homme rouge. Les bavards de Paris, qui se taisaient depuis l'établissement de la Garde Impériale, le croyant mort, trament une conspiration, où on met dedans le préfet de police pour renverser l'Empereur. Il apprend ces choses-là ; ça vous le taquine, et il nous dit, quand il est parti :

« Adieu, mes enfans ; gardez les postes, je vais revenir. »

— Bah ! ses généraux battent la breloque, car, sans lui, ce n'était plus ça. Les maréchaux se disent des sottises, font des bêtises, et c'était naturel. Napoléon, qui était un bon homme, les avait nourris d'or ; ils devenaient gras à lard qu'ils ne voulaient plus marcher. De là sont venus les malheurs, parce qu'il y en a qui sont restés en garnison sans froter le dos des ennemis derrière lesquels ils étaient, tandis qu'on nous poussait vers la France ; mais l'Empereur nous revient avec des conscrits, et de fameux conscrits, dont il changea le moral parfaitement et en fit des chiens finis, à mordre quiconque. Malgré notre tenue sévère, voilà que

l'honneur du civil et du militaire qui devoit rester pur, et ne pas baisser la tête à cause du froid ; on ne se réchauffait guère que près de l'Empereur, puisque, quand il en était en danger, nous accourions, gelés, nous qui ne nous arrêtions pas pour tendre la main à des amis. On dit aussi qu'il pleurerait la nuit sur sa pauvre famille de soldats. Il n'y avait que lui et des Français pour se tirer de là, et l'on s'en est tiré, mais avec des pertes, et de grandes pertes, que je dis ! Les alliés avaient mangé nos vivres ; tout commençait à le trahir, comme lui avait dit l'homme rouge. Les bavards de Paris, qui se taisaient depuis l'établissement de la Garde Impériale, le croyant mort, trament une conspiration, où on met dedans le préfet de police pour renverser l'Empereur. Il apprend ces choses-là ; ça vous le taquine, et il nous dit, quand il est parti :

« Adieu, mes enfans ; gardez les postes, je vais revenir. »

— Bah ! ses généraux battent la breloque, car, sans lui, ce n'était plus ça. Les maréchaux se disent des sottises, font des bêtises, et c'était naturel. Napoléon, qui était un bon homme, les avait nourris d'or ; ils devenaient gras à lard qu'ils ne voulaient plus marcher. De là sont venus les malheurs, parce qu'il y en a qui sont restés en garnison sans froter le dos des ennemis derrière lesquels ils étaient, tandis qu'on nous poussait vers la France ; mais l'Empereur nous revient avec des conscrits, et de fameux conscrits, dont il changea le moral parfaitement et en fit des chiens finis, à mordre quiconque. Malgré notre tenue sévère, voilà que

l'honneur du civil et du militaire qui devoit rester pur, et ne pas baisser la tête à cause du froid ; on ne se réchauffait guère que près de l'Empereur, puisque, quand il en était en danger, nous accourions, gelés, nous qui ne nous arrêtions pas pour tendre la main à des amis. On dit aussi qu'il pleurerait la nuit sur sa pauvre famille de soldats. Il n'y avait que lui et des Français pour se tirer de là, et l'on s'en est tiré, mais avec des pertes, et de grandes pertes, que je dis ! Les alliés avaient mangé nos vivres ; tout commençait à le trahir, comme lui avait dit l'homme rouge. Les bavards de Paris, qui se taisaient depuis l'établissement de la Garde Impériale, le croyant mort, trament une conspiration, où on met dedans le préfet de police pour renverser l'Empereur. Il apprend ces choses-là ; ça vous le taquine, et il nous dit, quand il est parti :

« Adieu, mes enfans ; gardez les postes, je vais revenir. »

et l'on aurait pu juger de la loyauté de celui qui s'en est servi pour renverser le candidat qu'on lui recommandait. Que M. Simonnet ne l'ait point compris, nous en doutons fort : nous faisons trop de cas de son intelligence.

Quant à ses ingénieuses explications sur ce qu'il appelle son *juste-milieu*, juste-milieu qui est celui de beaucoup d'hommes sincères qui ne désirent pas de place, quoique cependant ils n'en occupent aucune, pas même une mairie, nous les respectons comme l'expression d'une opinion que nous voudrions croire consciencieuse. Peut-être en est-il ainsi. Car il est des consciences dont la mobile intégrité s'accommode à merveille des plus changeantes métamorphoses. On peut voter pour M. de Cormenin, et l'année suivante repousser un patriote moins prononcé que lui. Mais au moins faudrait-il se respecter assez pour ne pas mettre les confidences de ses amis au service de son nouveau dévouement. Nous n'avons pas reproché autre chose à M. Simonnet, et sa lettre nous autorise à persister dans le jugement que nous avons porté sur ses actes. Jules F.

Nous recevons sur ce sujet une lettre M. le baron de Mornay, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Au rédacteur du *Précurseur*.

Volognat, le 23 juin, 1833.

Monsieur,

M. le maire de Nantua, dans une lettre signée Simonnet, licencié et avoué, qu'on lit dans le *Corrier* du 20 juin, repousse le reproche d'abus de confiance que lui adresse une note sur l'élection de Nantua, insérée au *Précurseur* du 16. Je ne connais pas l'auteur de la note; mais la justification m'a rappelé la ruse d'un jésuite pour dissimuler aux magistrats la fortune d'un riche Valaisan.

Le bon père cacha sous un autel les titres de principales propriétés, et plaça dessus l'évangile avec le reste des titres, le propriétaire alors jura que tous ses titres étaient sous sa main, ce qui évita, disait-il, un mensonge à son péu-ent.

M. Simonnet commet plusieurs erreurs. Il dit que M. Girod ne comptait parmi nous qu'un seul parent, même éloigné, tandis que M. Garin était escorté de toute sa famille; c'est le contraire qui est vrai. M. Girod avait dans le collège sa voix, celles de ses deux frères, de son père et de son oncle, sans compter les cousins, M. Garin n'est pas du collège de Nantua, il n'y comptait qu'un oncle.

M. Simonnet parle d'un *puissant patronage* et de l'*intrigue*, c'est moi qui ai présenté M. Garin aux électeurs, l'insinuation me regarde, M. Simonnet sait bien que mon patronage n'est pas puissant à une époque de corruption car je ne dispose d'aucune place, d'aucune faveur; quand à l'*intrigue*, M. Simonnet est moins familiarisé avec la valeur des termes qu'avec le Code de procédure, sans cela il n'aurait pas bravé la notoriété publique au point d'accoler à mon nom le mot d'*intrigue*.

Je déclare que la candidature de M. Garin a été pure, désintéressée, ostensible et conforme aux devoirs d'un bon citoyen; ce n'est pas lui qui s'est offert, c'est moi qui, voulant quitter la chambre, ai cherché où était le plus patriote afin qu'il me remplaçât. J'espère que les électeurs guériront de cette fièvre de places qui règne aujourd'hui; l'on reconnaîtra aux futures élections que j'avais été le *patron*, non pas *puissant*, mais *loyal*, d'un excellent sujet.

Voici quelques mots d'une exposition verbale de ses principes, faite devant plusieurs électeurs dont il désirait le suffrage. J'en appelle aux hommes de conscience, est-ce là le langage mielleux d'un intrigant? « Messieurs, si j'étais député, toutes mes pensées tendraient à la prospérité générale de la France, à sa dignité au dehors, à son amélioration morale et matérielle au dedans. Je voudrais que son gouvernement s'affermît en s'appuyant sur les vœux et les intérêts nationaux; j'aurais aussi des devoirs à remplir envers mes commettants, j'appuierais leurs demandes, je tâcherais de faire réparer les injustices, d'obtenir une juste part dans le bien que peut faire à ce pays une sage administration; mais ces devoirs sont du second ordre et bien loin des premiers.

Baron de MORNAY,
Ancien député de l'Ain.

Les persécutions exercées en Savoie par le prince *carbonaro* de Carignan, ont trouvé écho en France. Le colonel *Rianco* a été chassé de notre terre, jadis hospitalière, MM. *Lustrini* et *Ruffini* ont reçu l'ordre de se rendre, l'un aux sables d'Olonne, l'autre à Vologne. Nous apprenons ces détails en même temps que l'exécution de *Millio*, *Billia* et *Gavotti* fusillés à Gènes, et l'arrestation de sept sous-officiers du régiment de Pignerol.

tout est contre nous; mais l'armée fait encore des prodiges de valeur. Pour lors se donnent des batailles de montagnes, peuples contre peuples, à Dresde, Lutzen, Bautzen!

— Souvenez-vous de ça, vous autres, parce que c'est là que le Français a été le plus particulièrement héroïque.

Nous triomphons toujours; mais, sur les derrières, ne voila-t-il pas les Anglais qui font révolter les peuples en leur disant des bêtises. Enfin on se fait jour à travers ces meutes de nations. Partout où l'empereur paraît nous débouchons, parce que, sur terre comme sur mer, là où il disait: « Je veux passer! » Nous passions. Fin finale, nous sommes en France, et il y a plus d'un pauvre fantassin à qui, malgré la dureté du temps, l'air du pays a remis l'âme dans un état satisfaisant. Moi je puis dire, en mon particulier, que ça m'a rafraîchi la vie. Mais à cette heure il s'agit de défendre la France, la patrie, la belle France, enfin! contre toute l'Europe, qui nous en voulait d'avoir tenté de faire la loi aux Russes, en les poussant dans leurs limites pour qu'ils ne nous mangeassent pas, comme c'est l'habitude du Nord qui est friand du Midi, chose que j'ai entendu dire à plusieurs généraux. Alors l'empereur voit son beau-père, ses amis qu'il avait assis rois, et ceux auxquels il avait rendu leurs trônes, contre lui. Enfin, même des Français et des alliés, qui se tournaient, par ordre supérieur, contre nous dans nos rangs, comme à la bataille de Leipsick. N'est-ce pas des horreurs dont de simples soldats seraient peu capables! Ça manquait à sa parole trois fois par jour, et ça se disait des princes! Alors l'invasion se fait. Partout où

Il faut convenir que M. de Broglie s'entend à merveille à entretenir le bon voisinage. Aussi assure-t-on, qu'il recevra incessamment le grand cordon de St-Lazare.

M. PARISEL, professeur de chimie, nous prie d'annoncer qu'il ne s'agit pas de lui dans l'article-annonce où un chimiste demande un emploi conforme à ses connaissances. Tout entier au cours qu'il professe au Jardin-des-Plantes, il tient à ce que ses auditeurs ne présumant pas qu'il soit préoccupé de la recherche d'emplois plus ou moins étrangers à la science.

Nous saisissons cette occasion pour prévenir nos lecteurs que l'appel fait par M. Pariset a trouvé de l'écho dans le public, qui se porte en foule à ses leçons gratuites. Elles ont toujours lieu les mardi et jeudi de chaque semaine, à six heures du soir.

Mardi prochain, il traitera du chlore et de son application au blanchiment en grand du coton et du lin. Ce qui constitue la méthode *Bertholienne*. Il terminera par l'histoire du gaz azote et de son rôle dans l'acte de la respiration.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 31 juin, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)
Paris, 22 juin.

On ne parle pas encore de la reprise des négociations à Londres, pour asseoir les bases du traité définitif entre la Belgique et la Hollande. Au moment même où l'on dément la nouvelle de la translation de la conférence dans une ville du continent, on remarque que la plupart des diplomates qui se trouvaient à Londres chargés spécialement de traiter cette longue affaire, se dispersent comme si la convention du 21 mai était tout ce qu'on doit attendre d'eux.

Il y a déjà long-temps que M. de Mattuschewitz, ambassadeur de Russie, est retourné à Saint-Pétersbourg où, dit-on, il a beaucoup coopéré à décider l'empereur Nicolas à consentir à la convention du 21 mai. Le second plénipotentiaire russe qui était chargé plus spécialement de suivre l'affaire hollando-belge, vient aussi de partir pour Saint-Pétersbourg. Enfin, on dit toujours que M. le prince de Talleyrand va incessamment se rendre aux eaux de Bourbon-Archambault.

Il est difficile, d'après cette désertion diplomatique, de supposer que la conférence de Londres songe à reprendre immédiatement ses travaux, et comme on sait que le prince Esthérazy, qui se trouve à Vienne depuis fort long-temps en voyage de congé, ne doit revenir à Londres que vers la fin de juillet; on en conclut qu'il n'y aura pas de conférence de Londres d'ici là. Peut-être veut-on ainsi gagner du temps, afin de laisser aux puissances du Nord tout le loisir d'examiner la question sous toutes les faces les plus favorables à leur protégé, le roi de Hollande, et de poser eux-mêmes les bases du traité définitif qu'ils veulent ensuite faire adopter à la France et à l'Angleterre. Ce qui est certain, c'est que les plénipotentiaires des trois cours du Nord à Berlin ont maintenant des conférences presque journalières, et que les affaires de Hollande font le sujet de leurs travaux diplomatiques. C'est pour cela que le prince Frédéric des Pays-Bas s'est rendu dans cette capitale, où il croit que sa présence aura de l'influence sur les délibérations des plénipotentiaires qui sont déjà tout portés en faveur de la Hollande.

— Il ne paraît pas devoir se confirmer que don Pedro se soit embarqué pour aller attaquer la ville de Lisbonne par mer. Les journaux anglais arrivés aujourd'hui annoncent qu'on n'a reçu aucune nouvelle de ce genre à l'ambassade de la régence.

— Jusque au moment où la chambre des députés a voté le budget, on était encore incertain de savoir si on ferait les camps de manœuvres, mais maintenant il est décidé qu'ils auront lieu.

M. Foy, chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp du ministre de la guerre est arrivé le 17 juin à Compiègne afin de s'entendre avec le chef d'état-major de l'armée du Nord pour la recherche d'un terrain propre à l'assiette d'un camp dans les environs de cette ville.

On voudrait y réunir 6 bataillons d'infanterie et 12 escadrons de cavalerie.

L'infanterie serait abritée sous des tentes et la cavalerie logée en partie dans la ville où se trouve déjà un régiment de cuirassier et en partie dans les villages voisins.

Ce rassemblement de troupes aurait, dit-on, pour objet l'instruction militaire des princes.

Ce camp serait indépendant des autres, qu'il est toujours fortement question d'établir sur la frontière de France et de Belgique.

notre empereur montre sa face de lion, l'ennemi recule; et il a fait dans ce temps-là plus de prodiges en défendant la France, qu'il n'en avait fait pour conquérir l'Italie, l'Orient, l'Espagne, l'Europe et la Russie. Pour lors il veut enterrer tous les étrangers, pour leur apprendre à respecter la France, et les laisse venir sous Paris, pour les avaler d'un coup, et s'élever au dernier degré du génie par une bataille plus grande que toutes les autres, une mère bataille, enfin! Mais les Parisiens ont peur pour leur peau et pour leurs boutiques de deux sous; ils ouvrent leurs portes. Voilà les Ragusades qui commencent, l'impératrice qu'on embête, et le drapeau blanc qui se met aux fenêtres. Enfin ses généraux qu'il avait fait ses meilleurs amis, l'abandonnent pour les Bourbons, dont jamais ils n'avaient entendu parler. Alors il nous dit Adieu à Fontainebleau.

— Soldats!.....

Je l'entends encore; nous pleurons tous comme des enfants. Les aigles, les drapeaux étaient inclinés comme pour un enterrement, car, on peut vous le dire, c'étaient les funérailles de l'empire, et ses armées pimpantes n'étaient plus que des squelettes de soldats. Donc, il nous dit au perron de son château:

— « Soldats! nous sommes vaincus par la trahison, mais nous nous reverrons dans le ciel, la patrie des braves. Défendez mon enfant que je vous confie. Vive Napoléon II! » Il avait idée de mourir; et pour ne pas laisser voir Napoléon vaincu, prend du poison de quoi tuer un régiment, parce que, comme Jésus-Christ avant sa passion, il se croyait

Il subsisterait depuis le 1^{er} août jusqu'à la fin de septembre.

— L'ordre vient d'être transmis à Toulon par le télégraphe, de tenir prêt à partir au premier signal télégraphique le vaisseau la *ville de Marseille*.

— La discussion sur la réduction de l'adresse en réponse au discours du roi des belges, a continué le 20 à la chambre des représentants.

Quatre orateurs ont occupé une séance de 4 heures. Ce sont MM. Rogier, Gendebien, Nothomb et Dumortier. Il y a eu des applaudissements pour les deux derniers discours.

M. Nothomb a traité la question extérieure et a cherché à faire ressortir les avantages pour la Belgique de la convention du 21 mai.

M. Dumortier a blâmé les destitutions de fonctionnaires et a reproché au gouvernement de n'avoir pas fait sentir suffisamment son action lors des désordres de Gand, Anvers et Bruxelles.

La discussion a été continuée au lendemain. — On n'a aujourd'hui aucune nouvelle de Constantinople par la voie d'Allemagne.

Il est certain que le gouvernement a reçu du 1^{er} juin; mais il les cache selon son habitude.

On dit aussi qu'il est arrivé par le télégraphe de Toulon des nouvelles de la flotte française envoyée dans le Levant.

Elle serait encore stationnée dans l'Archipel attendant pour tenter le passage des Dardanelles que tous les bâtiments anglais se fussent réunis à elle.

Du reste on ne sait pas qu'elles sont les instructions des amiraux français et anglais pour le cas où le passage du détroit leur serait interdit.

On doute fort que les cabinets du juste-milieu se soient décidés à faire forcer le passage à coups de canon.

— On a exposé au palais de Tamédo, à St-Pétersbourg, un lit en cristal massif, destiné à être envoyé en présent au Schah de Perse par l'empereur de Russie. Ce lit magnifique, le seul de ce genre qui existe peut-être dans le monde, est resplendissant d'argent; on y monte par des marches de verre bleu, soutenues par des colonnes en cristal. Il est construit de manière à ce que des deux côtés il peut en jaillir deux jets d'eau odoriférants, dont le bruit contribue à provoquer un sommeil agréable. A la lumière des flambeaux, on est ébloui de l'éclat qu'il réfléchit; on dirait des myriades de diamans. Ce meuble sort de la manufacture impériale de St-Pétersbourg.

— On dit que depuis quelque temps M. Sébastiani est d'une humeur belliqueuse si extraordinaire, que ses collègues en sont tout étonnés. Il voulait ces jours derniers qu'on augmentât l'escadre française du Levant et qu'on donnât l'ordre de traverser le détroit des Dardanelles de vive force, si on voulait s'opposer au passage de notre flotte.

— On se rappelle qu'il y a un mois on a beaucoup parlé du départ de Paris d'un certain nombre d'agens secrets de la police pour le midi de la France. Le but de leur mission était resté long-temps un mystère; mais il paraît maintenant certain qu'ils étaient chargés de surveiller tous les réfugiés italiens, afin de donner au gouvernement des rapports circonstanciés sur chacun d'eux. C'est par cette voie qu'on est parvenu à connaître par avance la conspiration de Savoie, dont tous les détails ont été aussitôt envoyés à Turin. Il paraît, du reste, que la mission de ces agens de police n'est pas encore terminée, car on en avait envoyé plus de vingt dans le midi, et il n'y en a encore que deux qui sont de retour à Paris.

— Les frontières de l'Allemagne du côté de la France et de la Suisse fourmillent toujours de troupes de la confédération germanique.

Les cercles allemands ne semblent pas rassurés sur les intentions des réfugiés polonais qui se trouvent si près de leur territoire, et les gouvernements de Bade, de Bavière et de Wurtemberg s'unissent aux diplomates suisse, autrichienne et prussienne, pour obtenir du gouvernement français qu'il laisse rentrer en France les réfugiés fugitifs qu'on enverrait ensuite à Alger. Ils regardent ce moyen comme le seul praticable pour mettre fin à leurs inquiétudes actuelles.

— M. de Broglie a, depuis quelque temps, de fréquentes conférences avec le chargé d'affaires de Russie et de M. de Rothschild, au sujet de l'emprunt qu'on doit négocier incessamment pour la Grèce. On ignore encore au juste à quelles conditions seront adjugés les tiers garantis par chacune des trois grandes puissances intervenantes; mais déjà plusieurs maisons de banque des principales villes de l'Europe ont demandé à la maison Rothschild de s'intéresser dans cet emprunt.

Il paraît du reste que la négociation en sera subordonnée à la tournure que vont prendre les affaires du Levant. Tant que les Russes se trouveront sur le territoire Ottoman, cet emprunt ne pourra pas être réalisé par la France et l'Angleterre.

— On a distribué depuis hier dans la capitale le prospec-

abandonné de Dieu et de son talisman; mais le poison ne lui fait rien du tout. Autre chose! il se reconnaît immortel. Sûr de son affaire, et d'être toujours empereur, il va dans une île pendant quelque temps étudier le tempérament de ceux-ci, qui ne manquent pas à faire des bêtises sans fin. Alors il s'embarque sur la même coquille de noix d'Egypte, passe à la barbe des vaisseaux anglais, met le pied sur la France, la France le reconnaît, le cocou s'envole de clocher en clocher, toute la France crie: Vive l'Empereur! Et par ici l'enthousiasme pour cette merveille des siècles a été solide. Le Dauphiné s'est très-bien conduit. Et j'ai été particulièrement satisfait de savoir qu'on y pleurait de joie en revoyant sa redingote grise. Le 1^{er} mars, Napoléon débarqua avec deux cents hommes pour conquérir le royaume de France et de Navarre, il était le 20 mars à Paris, redevenu l'empire français, ayant tout balayé, repris sa chère France, et ramassé ses troupiers en leur disant deux mots:

— « Me voilà! »

C'est le plus grand miracle qu'a fait Dieu! Avant lui, jamais un homme avait-il pris d'empire rien qu'en montrant son chapeau? L'on croyait la France abattue? du tout. A la vue de l'aigle, une armée nationale se refait, et nous marchons tous à Waterloo. Pour lors la Garde meurt d'un seul coup; et Napoléon, au désespoir se jette trois fois au-devant des canons ennemis à la tête du reste, sans trouver la mort! Nous avons vu ça, nous autres. Voilà la bataille perdue. Le soir, l'Empereur appelle ses vieux soldats, brûle, dans un champ plein de notre sang, ses drapeaux et ses aigles; ces

tous d'un journal à 2 sous, qui sera rédigé par M. Cabet. Parmi les actionnaires de ce journal on distingue MM Garnier-Pagès et Audry de Puyraveau.

Chambre des Pairs.

(Présidence de M. Pasquier.)
Séance du 21 juin.

M. le président : La chambre a à voter sur cinq projets de loi relatifs à des changements de circonscription électorale et à des impositions extraordinaires, votés par les départemens de l'Aveyron et du Bas-Rhin.

La chambre, après avoir adopté successivement chacun des projets par assis et levé, passe au scrutin secret, qui donne le résultat suivant :

Membres présens,	94
Oui,	92
Non,	2

La chambre adopte.

M. le président : L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions. La parole est à M. Decazes.

La chambre n'est plus en nombre depuis long-temps. M. Decazes : Vingt-deux anciens employés de la manufacture royale de Sèvres font connaître la détresse dans laquelle ils se trouvent par suite de l'interruption du paiement de leurs pensions. Ils supplient la chambre d'intervenir pour accélérer une décision qui les rétablira dans leur ancienne position.

Cette réclamation nous a paru de toute justice, et votre commission vous propose de la renvoyer au conseil des ministres avec une recommandation pressante de la chambre. Cette proposition est adoptée.

M. de Lorhaud demande que les créanciers du clergé soient relevés de la déchéance; que les façades principales soient seules soumises à l'impôt des portes et fenêtres; qu'on impose les chevaux et voitures de luxe, et que les mutations de biens soient constatées par l'autorité municipale.

Sur la proposition de M. le rapporteur, la chambre passe à l'ordre du jour.

Les colons de Pondichéry, représentés par M. Duchon Doris junior, demandent que leurs sucres cessent d'être considérés et taxés comme sucres étrangers.

Déjà, à la dernière session, une pétition de ce genre a été présentée à la chambre; elle a été renvoyée à M. le ministre. Votre commission vous propose de lui renvoyer encore celle-ci. — Adopté.

M. de Laplace a la parole. M. César Durand, adjudant-sous-officier en retraite, à Granges (Hérault), sollicite l'intervention de la chambre pour faire ajouter quelque chose au secours annuel de 200 fr. qui lui est accordé, en considération de ses blessures, en sus de sa modique pension de retraite.

La commission propose, et la chambre adopte l'ordre du jour.

« Six cent trois habitans de Libourne (Gironde) réfutent les inculpations des habitans de Cubzac, qui, dans une pétition adressée à la chambre des députés, ont attaqué la ville de Libourne, comme entravant, par des manœuvres secrètes, le projet du pont à construire sur la Dordogne, en face de Cubzac. »

Messieurs, votre commission vous propose de renvoyer cette pétition à M. le ministre.

M. de Preissac appuie le renvoi dans l'espérance que les renseignemens qui sont depuis cinq mois déposés à la préfecture de Bordeaux parviendront enfin dans les bureaux du ministère.

M. Gauthier présente quelques observations en faveur de la ville de Libourne, dont les intérêts lui paraissent compromis par la construction du pont de Cubzac. Il appuie le renvoi au ministre du commerce et des travaux publics.

M. de Preissac ajoute encore quelques observations et se présente en faveur de la construction du pont de Cubzac.

M. Decazes déclare que pour son compte il ne connaît aucun marin qui ait émis une opinion semblable à celle de Preissac; il défend aussi les intérêts de la ville de Libourne.

La chambre adopte le renvoi au ministre.

M. de Villegontier : M. Sartoris, banquier à Paris, invoque l'appui de la chambre pour obtenir l'exécution du traité par lui conclu avec le gouvernement, le 24 mai 1821, en ce qui concerne l'art. 17, relatif aux travaux à entreprendre sur la Meuse et sur l'Aisne inférieure, afin de compléter le canal des Ardennes, objet principal du traité.

Tout le monde, messieurs, reconnaît la nécessité de faire droit à cette pétition. Votre commission vous en propose donc le renvoi à M. le ministre du commerce. — Cette proposition est adoptée.

Il n'y a plus vingt membres dans la chambre. M. le président déclare la séance levée.

M. de Laplace : Il n'y a plus que quelques pétitions pour terminer le rôle de cette année.

M. le président : il n'y a plus personne. Il est cinq heures, la séance est levée.

Nouvelles.

On lit dans le Journal de Rouen :

« C'est un fait incontestable que l'activité de nos diverses branches d'industrie. Tous les produits sont en hausse, et sont vendus aussitôt qu'ils rentrent de chez l'ouvrier : la filature, les calicots, l'indienne, une partie de la fabrique proprement dite sont dans un état de prospérité satisfaisant. C'est au point que ceux qui regardent un peu dans l'avenir, craignent une réaction violente si la prudence ne modère pas pas dès-à-présent ce mouvement ascensionnel. »

— On écrit de Port-Louis, 10 juin :

« La Fête-Dieu a failli devenir au Port-Louis la cause d'un événement déplorable. Au moment où la procession était arrêtée devant un reposoir, on s'empressa d'allumer des cierges. A peine le prêtre finissait son cérémonial religieux qu'un des cierges allumés se renversa sur des rideaux en mousseline, qui mirent aussitôt le feu à de grands pavillons, dont le reposoir était entouré, et, dans un clin-d'œil, ce qui avait coûté tant de peines et de soins est embrasé, les flammes gagnent des tentures de voiles qui sont au-dessus; pénètrent dans la maison par les fenêtres et atteignent le toit. L'incendie allait devenir considérable, et c'en était fait de toute la maison et du quartier même, sans les prompts secours de la garde nationale et de la troupe de ligne, qui se trouvaient sous les armes pour escorter la procession. Personne heureusement n'a été blessé; il y a eu seulement quelques brûlures. »

— On apprend de Grèce que le gouvernement éprouve des difficultés pour la formation de l'armée. Les Palikares n'ont pas voulu prendre de service dans les troupes régulières, et ont tous émigré en Albanie et en Thessalie pour y prendre du service parmi les Turcs. L'enrôlement volontaire fait peu de progrès dans ce pays dépeuplé. Il a été résolu de reprendre les enrôlemens de volontaires en Bavière. Les restes des corps réguliers qu'on a trouvés en Grèce sont dans le plus grand dénûment, et les objets d'équipement manquent tout-à-fait dans le pays.

— On lit dans un journal prussien du 14 :

« La ville de Thorn a été frappée le 4 de ce mois d'un grand désastre. Vers les sept heures du soir, la maison du négociant Wechsel, située dans la grande rue et près du marché, dans laquelle se trouvait un dépôt considérable de poudre, sauta en l'air. Le feu, à ce qu'on croit, y avait été mis par esprit de vengeance, par un jeune apprenti, dont on a trouvé le corps sur un toit à une centaine de pas de la maison détruite, et les jambes au-delà de l'Hôtel-de-Ville à trois cents pas plus loin. L'explosion a été terrible, trois personnes ont été tuées, et vingt plus ou moins grièvement blessées. Les maisons environnantes ont été presque entièrement détruites et une trentaine d'autres bien endommagées. »

« On mende de Silésie qu'il y a eu de grands incendies dans les forêts de cette province, et particulièrement dans le bois de Primkenau, district de Liegnietz. »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ESPAGNE. — Madrid, 13 juin. — Le chapitre de Saragosse s'est défendu dans une pétition adressée à S. M. de l'imputation que les malveillans avaient répandue relativement à la soustraction en délit des millions de la caisse épiscopale. Il dit que c'est la passion de la loterie qui a perdu le sieur Arguch.

— Il règne en ce moment une grande activité dans la diplomatie par rapport aux nouvelles de Portugal.

On dit que le maréchal Solignac se prépare à pousser en avant sa marche sur Lisbonne.

ANGLETERRE. — Londres, 20 juin — Consolidés 90 3/8 1/4.

— On s'attend à ce que la chambre des communes sera prorogée vers le 10 août.

— Dans la séance du 19, à la chambre des lords, le comte Grey, répondant à une question qui lui était faite par lord Ellenborough au sujet des changemens apportés dans les pouvoirs constitutionnels des gouvernemens locaux de l'Inde, a dit que l'affaire relative à la compagnie des Indes serait présentée aux lords, cette partie de la question pourrait être réservée s'il se présentait quelque objection matérielle qui rendit cet argument nécessaire.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 18 juin.

Le colonel Evans présente une motion ayant pour objet de demander la radiation dans le bill de réforme de la clause qui refuse l'exercice du droit électoral à tout électeur n'ayant pas acquitté sa portion d'impôts et de taxe des pauvres.

Cette restriction, dit l'orateur, ne tend qu'à favoriser la corruption et à réduire le nombre des électeurs. Ainsi à Westminster, le corps électoral qui, sans cela, se fût composé de 20,000 électeurs, s'est trouvé, lors des dernières élections, réduit à 6,000. Je l'ai déjà dit, cette clause favorise spécialement la corruption; car les candidats pour se procurer des voix se chargent d'acquitter eux-mêmes les impôts et les taxes des électeurs.

— Vive le général Eblé! cria le pontonnier.

— Comment avez-vous fait pour ne pas mourir dans le ravin de la Moscowa? dit une paysanne.

— Est-ce que je sais?... Nous y sommes entrés un régiment, nous n'y étions debout que cent grenadiers, parce qu'il n'y avait que des fantassins capables de le prendre. L'infanterie, voyez-vous, c'est tout à l'armée!...

— Fischtre! et la cavalerie, donc! s'écria Genestas en se laissant couler du haut du foin et apparaissant avec une rapidité qui fit jeter un cri d'effroi aux plus courageux. Hé! mon ancien, tu oublies les lanciers rouges de Pomiatowski, les cuirassiers, les dragons, tout le tremblement! Quand Napoléon, impatient de ne pas voir avancer sa bataille vers la conclusion de la victoire, disait à Murat: « Sire, coupez-moi ça en deux!... » Alors là-dessus nous partions d'abord au trot, puis au galop. Une, deux! l'armée ennemie était fendue en deux comme une pomme avec un couteau. Une charge de cavalerie, mon vieux, mais c'est une colonne de boulets de canon?... »

— Et les pontonniers? cria le sourd.

— Ah, ça, mes enfans, reprit Genestas, tout honteux de sa sortie, en se voyant au milieu d'un cercle silencieux et stupéfait, il n'y a pas d'agens provocateurs ici! Tenez, voilà pour boire à l'honneur de la France et de lui!...

— Vive l'Empereur! crièrent d'une seule voix les gens de la veillée.

— Chut! enfans! dit l'officier en s'efforçant de cacher sa profonde douleur. Chut, il est mort, en disant: — « Gloire!

J'aime à croire qu'une chambre réformée sentira comme moi la nécessité de faire disparaître une clause qui neutralise en quelque sorte l'effet libéral du bill de réforme, et tend à reproduire une des plus grandes plaies des bourgs-pourris.

Lord Althorp déclare s'opposer à cette motion. Il se fonde principalement sur l'inconvénient qu'il pourrait y avoir à porter sitôt le premier coup de marteau au grand édifice de la réforme. Il soutient qu'il faut attendre que le temps et l'expérience aient suffisamment démontré l'imperfection de certaines parties du nouveau système électoral pour les changer.

Il déclare qu'à la prochaine session le gouvernement est décidé à prendre lui-même l'initiative à ce sujet.

Le colonel Evans déclare qu'il a entendu avec peine un ministre jadis connu par ses professions de foi libérales, s'opposer à la motion qu'il venait de faire dans l'intérêt d'une véritable représentation nationale.

Les ministres, ajoute-t-il, n'ont déjà pas trop de popularité, et je doute que leur conduite, dans le cas dont il s'agit, soit de nature à leur en donner. Au reste, elle n'étonnera pas le public, qui, depuis long-temps, doit être fait à leur système de déception.

On ne pouvait pas attendre autre chose d'une administration qui, après avoir promis l'abolition des dîmes, s'est bornée à en changer le mode de perception, et qui dernièrement, après avoir annoncé qu'elle était décidée à abolir l'esclavage, le perpétue en en changeant seulement le nom contre celui d'apprentissage.

La chambre forme la division; on constate le résultat suivant :

Pour la motion du colonel Evans, 24 voix; contre, 84; majorité en faveur des ministres, 60.

HOLLANDE. — Le 17 a eu lieu à La Haye la clôture de la session des chambres.

Le ministre de l'intérieur a prononcé à cette occasion le discours suivant :

« Nobles et puissans seigneurs,

« Pendant votre session actuelle, dont je suis chargé de faire la clôture, notre commerce et notre navigation ont été attaqués, et des forces bien supérieures ont assailli la citadelle d'Anvers; à cette occasion notre armée de terre et de mer a noblement maintenu la gloire de la Néerlande et scellé sa fidélité du sang d'un grand nombre de braves. »

« La coopération de vos nobles puissances a derechef mis le gouvernement à même de résister à ces nouveaux coups. Un emprunt décrété par la loi a été accueilli par le patriotisme de la nation et nous a fait encore une fois trouver en nous-mêmes les moyens d'assurer la défense de notre sol, de notre honneur et de notre indépendance. »

« La loi sur la landstorn est, au besoin, rendu cette défense encore plus formidable. Le crédit de l'état a continué à se soutenir; les budgets et les autres lois financières ont contribué à lui donner de la solidité. »

« Au milieu de semblables travaux, et en dépit des circonstances difficiles où se trouvait la patrie, la législation n'a pas perdu de vue l'importance de posséder des codes néerlandais. C'est avec zèle, mais en même temps avec circonspection, qu'a été continué le travail grace auquel cet important ouvrage est sur le point d'être achevé. »

« Le traité communiqué à vos nobles puissances a mis un terme à la violence. Il ramène dans la patrie nos navires marchands avec leurs cargaisons, et il a rendu les braves défenseurs de la citadelle d'Anvers au pays, au roi et à leurs proches. »

« De cette manière se trouve renouvelé l'espoir d'un arrangement final des affaires belges qui ont long-temps et fortement occupé la Néerlande et une grande partie de l'Europe. »

— Le 18, la dette active a été cotée 47 15/16 à Amsterdam.

AVIS

AUX

MANUFACTURIERS.

Un CHIMISTE instruit se propose pour la direction d'une fabrique ou un emploi du ressort de son art.

S'adresser à M. BLANC, pharmacien, rue Poulallerie. (1862 3)

AVIS

A MM. LES

LÉGIONNAIRES.

M. Benoît, fondé de pouvoirs spéciaux de M. le colonel Solel, invite MM. les légionnaires, créanciers de l'arrière, leurs héritiers ou ayant cause, à passer de suite dans son cabinet, quai de Retz, n. 36, avant 10 heures du matin, à l'effet 1° de retirer

France, bataille! Mes enfans, il a dû mourir lui, mais as mémoire!... jamais.

Goguelat fit un signe d'incrédulité; puis il dit tout bas à ses voisins :

— L'officier est encore au service, et c'est leur consigne de dire au peuple que l'Empereur est mort. Faut pas lui en vouloir, parce que, voyez-vous, un soldat ne connaît que sa consigne!...

En sortant de la grange, Genestas entendit la Fosseuse qui disait :

— Cet officier-là, voyez-vous, est un ami de l'Empereur et de M. Benassis.

Alors tous les gens de la veillée se précipitèrent à la porte, pour le voir encore à la lueur de la lune; et ils l'aperçurent prenant le bras du médecin.

— J'ai fait des bêtises, dit Genestas. Rentrons vite! Ces aigles, ces canons, ces campagnes, je ne savais pas qu'il était.

— Hé bien! que dites-vous de mou Goguelat, lui demanda Benassis.

— Monsieur, avec des récits comme celui-là, la France aura toujours dans le ventre les quatorze armées de la république et pourra parfaitement soutenir une petite conversation à coups de canon avec l'Europe!...

En peu de temps, ils atteignirent le logis de M. Benassis, et se trouvèrent bientôt tous deux, seuls, pensifs, de chaque côté de la cheminée du salon où le foyer mourant jetait encore quelques étincelles.

DE BALZAC.

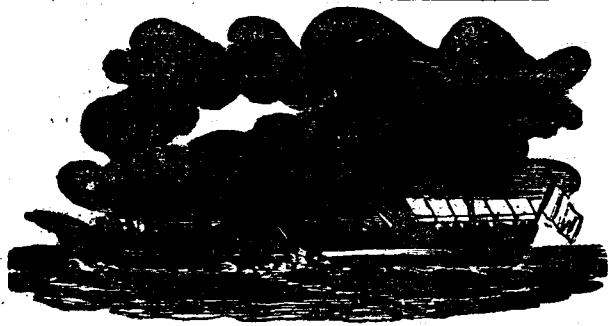
(Europe Littéraire.)

« pauvres aigles, toujours victorieuses, qui criaient dans les batailles : En avant ! et qui avaient volé sur toute l'Europe, elles furent sauvées de l'infamie d'être à l'ennemi. Les trésors de l'Angleterre ne pourraient pas seulement lui donner la queue d'une aigle. Plus d'aigles. Le reste est connu. L'homme rouge passe aux Bourbons, la France est écrasée, le soldat n'est plus rien, on le prive de son dû, on le renvoie chez lui pour prendre à sa place de nobles qui ne pouvaient plus marcher, que ça faisait pitié. L'on s'empare de Napoléon par trahison; les Anglais le clouent dans une île déserte de la grande mer, sur un rocher élevé de dix mille pieds au-dessus du monde. »

Fin finale, il est obligé de rester là, jusqu'à ce que l'homme rouge lui rende son pouvoir, pour le bonheur de la France. Ceux-ci disent qu'il est mort ! ah bien ! oui, mort; on voit bien qu'ils ne le connaissent pas. Ils répètent c'te bourde-là pour attraper le peuple et le faire tenir tranquille dans leur baraque de gouvernement. Ecoutez ! La vérité du tout est que ses amis l'ont laissé seul dans ce désert pour satisfaire une prophétie faite sur lui; car j'ai oublié de vous apprendre que son nom de Napoléon veut dire le lion du désert.

Et voilà ce qui est vrai comme l'Evangile. Toutes les autres choses que vous entendrez dire sur l'empereur sont des bêtises qui n'ont pas forme humaine. Parce que, voyez-vous, ce n'est pas à l'enfant d'une femme que Dieu aurait donné le droit de tracer son nom en rouge comme il l'a écrit sur la terre, qui s'en souviendra toujours. Vive Napoléon, père du peuple et des soldats !

un exemplaire du mémoire qui vient d'être distribué aux députés par M. Salel, contenant l'exposé de leurs droits; 2° de donner leur adhésion à la délibération prise le 30 mars dernier, par MM. les légionnaires, à Paris; 3° fournir les documents nécessaires pour fournir les documents nécessaires pour établir les droits de chacun. Il est urgent que tout cela ait lieu bientôt et simultanément, attendu qu'on accorde aux masses ce qu'on refuse souvent aux individus.



PAQUEBOT A VAPEUR. AVIS.

Le paquebot à vapeur napolitain le Royal-Ferdinand, de la

portée de 380 tonneaux, construit en Écosse, ayant des machines de la force de 80 chevaux, arrivera à Marseille le 20 juin prochain: il repartira pour Naples le 25 du même mois, en touchant les ports de Gènes, Livourne et Civitta-Vecchia.

Ce paquebot offre à MM. les voyageurs toutes les commodités désirables par ses emménagements, indépendamment de son élégance.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. C. Clerc et Comp^e, recommandataires intéressés, ou à MM. Blétry, courtier royal, rue de la Canebière, n° 52. (1598 16)

AVIS

AU

COMMERCE.

FOIRE DE BEAUCAIRE.

Les fabricans de toiles peintes et les négocians soussignés ont l'honneur de prévenir MM. leurs correspondans du Nord et du Midi, qu'ils se sont engagés à n'ouvrir, cette année, leurs magasins à Beaucaire, que le 15 juillet:

Augustin Perier et C^e; Dallfus-Mieg et C^e;
D^el Schlumberger et C^e; Witz-Greuter et

C^e; Dallpus-Baumgarten et C^e; Frères Kœchlin; Heilmann-Mantz et C^e; Aug-Verter; V. Daram, Caillau et Drut; Jules Bourcier; Ant. Russias et C^e; Mathias Parat. (1898)

LIBRAIRIE.

LE CABINET

DE

LECTURE,

Journal Littéraire de Paris,

DIRIGÉ PAR M. DARTHENAY,

Publie maintenant deux gravures de Modes par mois; cette amélioration doublera le succès de ce journal intéressant. (1896)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1823 12) A VENDRE
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi six juillet 1833, à dix heures du matin.

Une maison située à Lyon, rue Coustou, n. 8, montée de la Glacière, du revenu annuel de 9,400 fr., net d'impôts.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Blanc, avoué, quai de Bondy, n. 162, chargé de la poursuite de ladite vente, et à M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n. 12, près les Terreaux.

(1901) Adjudication définitive le samedi vingt-neuf juin, à l'audience des criées du tribunal de première instance, place St-Jean, à onze heures du matin, d'une maison d'excellente construction, occupée par de bons locataires, rue des Tables-Claudiennes, à l'angle du Perron, expropriée sur le sieur Favre. Son revenu est de 3,400 f. La mise à prix est de 20,000 f.

S'adresser à M^e Gonon, avoué poursuivant, rue de l'Archevêché, n° 8.

VENTE JUDICIAIRE

D'un fonds de commerce de Faïence, porcelaine et cristaux, établi, depuis plus de quarante ans, à Lyon, place et bâtiment du Grand-Collège, n. 7, dépendant de la succession de veuve Crélin, avec subrogation aux baux existans.

(L'adjudication aura lieu le samedi vingt-neuf juin mil huit cent trente-trois, à onze heures du matin, pardevant M^e Ducruet, notaire, en son étude à Lyon, à l'angle de la rue St-Jean et de la rue Bombarde, n. 1.)

Cette vente est poursuivie à la requête de demoiselle Pierrette-Sophie Faivre, blanchisseuse de dentelles, demeurant à Lyon, place du Grand-Collège, n. 7, agissant en qualité d'héritière bénéficiaire de Anne-Marie Triquet sa mère, veuve en premières nocés d'Antoine-Joseph Faivre, et en secondes d'André Crétin, de son vivant ladite veuve Faivre et veuve Crétin, marchande de faïence, porcelaine et cristaux, à Lyon, où elle demeurait place du Grand-Collège, laquelle demoiselle Faivre fait et continue ses élection de domicile et constitution d'avoué dans l'étude et en la personne de M^e Gaspard Flachet, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de première instance séant à Lyon, demeurant en ladite ville, quai Humbert, n. 7, et rue St-Jem, n. 7.

En exécution d'un jugement rendu le vingt-sept avril dernier par le tribunal civil de première instance de Lyon, enregistré le trois mai suivant, expédié en forme exécutoire, scellé et signé Luc, greffier, lequel jugement a autorisé ladite vente.

Désignation du fonds à vendre.

Ce fonds, pour le commerce de vente en détail et autrement, de toutes sortes de marchandises en faïence, porcelaine et cristaux, existe depuis plus de quarante années dans le même local où il est situé, à Lyon, place et bâtiment du Grand-Collège, n. 7.

Il dépend de la succession de Anne-Marie Triquet, veuve Faivre, et en secondes nocés veuve Crétin; il consiste en marchandises comprenant divers articles de tous genres, en faïence, porcelaine et cristaux, suivent l'état détaillé qui est inséré dans le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, et dont l'estimation faite, d'après l'inventaire, même au-dessous des prix de fabrique, se porte à la somme de dix-sept cent quarante-huit fr. ci. 1748 fr.

Dans cette vente se trouve compris les agencemens et de plus l'achalandage dudit fonds, dont l'importance résulte de son ancienneté et de sa position avantageuse dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

Les marchandises existent principalement dans le magasin place du Grand-Collège, et dans un entrepôt, rue Mulet, n. 24.

Il y aura subrogation aux deux baux à loyer, enregistrés, qui sont savoir: celui du magasin,

avec cave et entresol, au prix de six cents fr. par an, et celui de l'entrepôt au prix de quatre-vingt-seize fr. aussi par année.

La vente sera faite tant pour le fonds que pour l'achalandage au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, d'après la première mise à prix qui sera fixée par M. Ducruet, notaire, à ce autorisé, d'après le jugement sus énoncé, et ce en outre sous l'exécution de toutes clauses et conditions du cahier des charges par lui dressé, étant dans ses minutes.

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-neuf juin mil huit cent trente-trois, à onze heures du matin, dans l'étude de M^e Ducruet, notaire, demeurant à Lyon, rue Bombarde, à l'angle de la rue St-Jean, n. 1, commis pour y procéder avec l'assistance d'un commissaire-priseur.

Lyon, le 25 mai 1833.

G. FLACHAT, avoué.

Nota. S'adresser au magasin, place du Grand-Collège, n. 7, pour voir le fonds et les marchandises dont s'agit; et pour connaître le cahier des charges et les baux, soit à M^e Ducruet, notaire, soit à M^e Flachet, avoué à Lyon, quai Humbert, n. 7, qui donneront tous les renseignements nécessaires.

(1899) VENTE JUDICIAIRE,

Place St-Clair, n. 1, au 1^{er}.

Samedi treize juillet mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente de l'argenterie et des diamans dépendant de la succession de M. Joseph-Marie-Philibert Vespre, se composant de peigne en vermeil, garni de 76 brillans, une rivière garnie de 48 brillans, une paire de boucles d'oreilles garnie de 14, une bague garnie de cinq roses; 1357 marcs (soit 25,000 grammes) d'argenterie, en plats longs et ronds, soupières, cafetières, sucrier, déjeuner, cuiller à bouillons, couverts unis et à filets, porte-huilière, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(1801 5) A vendre aux enchères et à l'amiable. — Une maison située à la Guillotière, quartier de la Magdeleine, route de Vienne, n° 25. faisant l'angle de cette route et de la rue du Sauveur. Cette maison, qui est en très-bon état et qui a 6 fenêtres sur la route de Vienne, est composée de cave voûtée, rez-de-chaussée, premier et second étages, avec greniers au-dessus.

Cette vente aura lieu le 4 juillet 1833, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Latorrest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, autorisé à traiter.

(1902 2) A vendre. — Une jolie pharmacie ayant une bonne clientèle, située à Belleville-sur-Saône.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, chez M. Crépet, architecte, rue des Bouchers, n. 15, ou sur les lieux; à la pharmacie.

(1871 3) A vendre de suite. — Un bon et beau fonds d'épicerie, situé dans un bon quartier, ayant une bonne clientèle. L'on pourra le prendre à l'essai avant de l'acheter.

On prie les personnes qui désireraient faire l'acquisition d'un fonds d'épicerie, de prendre connaissance dudit fonds. On est persuadé d'avance qu'il conviendra; tous les agencemens sont neufs. Le prix est de 2,000 f.

S'adresser chez M. Place, cafetier aux Célestins.

(1836 7) A vendre de suite. — Fonds de broderie très-ancien et bien achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. le comte de Lamberdin, grande rue Longue, n° 2, au 3^e.

(1881 3) On désire céder un fonds de commerce facile à gérer, qui ne peut offrir aucune chance de perte, et dont les bénéfices sont très-avantageux.

S'adresser, pour les renseignements à M. Casati, notaire, place des Carmes, n. 10.

(1897) A vendre. — Fonds de café dans un des meilleurs quartiers.

S'adresser au bureau du journal.

(1810 3) Avendre. — Office d'huissier à Lyon. S'adresser à M. Meunier, chargé de pouvoir, rue St-Jean, n° 8.

Vente à l'amiable par continuation.

(1903) Aujourd'hui 25 juin, à dix heures du matin, on vendra les plus beaux objets du café des Tilleuls, rue du Pélat, n. 10.

(1846 9) On demande de suite, pour une lithographie, un ouvrier imprimeur.

S'adresser à M. Perret, cour des Carmes.

(1900) Un voyageur pour différens commerces prendrait avec lui un jeune homme de 18 à 25 ans, qui voudrait acquérir l'expérience que donnent les voyages.

Le jeune homme n'aurait que sa nourriture à payer; les autres frais de voyage resteraient au compte de la personne qui l'emmènerait. Ladite personne lui apprendrait tout ce qui est propre à former un bon commis-voyageur.

La durée du voyage serait de quatre mois, après quoi le jeune homme pourrait ou continuer ou rentrer chez lui.

S'adresser chez M. Drevet, marchand papetier, place des Jacobins.

MAISON DE SANTÉ

DU DOCTEUR LORIN,

Rue du Chapeau-Rouge, n° 6, maison Bouniols, ci-devant dirigée par le docteur BRUN.

Cette maison, placée dans une position des plus heureuses, dans le plus beau quartier de Lyon, est grande et spacieuse, bien meublée, et divisée en corps de logis séparés les uns des autres. Elle offre dans ses détails et dans son ensemble les divers avantages que peuvent désirer les personnes bien portantes, les convalescentes et les malades.

Ses jardins sont vastes et bien dessinés, et présentent les promenades les plus variées et les plus agréables. (1875 2)

VINSUSUCCO

MOUSSEUX ET PÉTILLANT.

Cette boisson nouvelle, qui flatte si agréablement le goût, est à peine connue depuis huit jours, et déjà elle se débite avec le plus heureux succès dans plus de 50 cafés de notre ville. Bientôt sans doute on en trouvera dans tous les établissemens publics, et nous engageons aussi MM. les traiteurs à s'en approvisionner, car, mêlée avec le vin, elle produit une boisson excellente pour le repas. Nous nous abstenons de développer ici les effets salutaires que le Vinsusucco doit produire; nous aimons mieux attendre de la société de médecine l'éloge qu'il mérite, et que nous ferons connaître sous peu de jours.

L'établissement principal est quai Ste-Marie-des-Chânes, n° 26, et l'unique dépôt quai d'Orléans, n° 29. (1886 2)

Maladies Secrètes

et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF

de Séné*,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blan-

ches des Femmes, etc, etc.; il remédie également aux accidens mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1441 36)

EAUX MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1663 15)

ÉTABLISSEMENT DESTINÉ

AU

Redressement

DES

DIFFORMITÉS

DE LA TAILLE

CHEZ LES JEUNES PERSONNES.

Cet établissement, formé depuis sept années, est avantageusement connu; les appareils orthopédiques, réunis aux moyens gymnastiques et aux douches à vapeur et autres, forment la base du traitement. Il est situé à Belleville (Rhône), et dirigé par M. le docteur DELORME, qui réside habituellement dans la maison. Le prix est modéré. (1812 2)

THÉÂTRES.

Spectacles du 25 juin.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Nouveau Seigneur, opéra. — Le Pré aux Clercs, opéra.

CÉLESTINS.

Rabelais, vaud. — La Seconde année, vaud. — Le Bal d'Ouvriers, vaud. — Le Gentilhomme, caud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE LYON. — 24 juin 1833.

Cinq p. 0/0 au comp. j. du 22 juin . . .
fin courant.
Trois p. 0/0 au comp. j. du 22 juin. 77f 50
fin courant.

BOURSE DE PARIS du 21 juin.

Cinq p. 0/0	104f 10	104f	104f 10	104f
— fin courant	104f 25	104f 40	104f 25	104f 25
Empr. 1831	104f			
Quat. p. 0/0	94f 50			
Trois p. 0/0	78f 30	78f 25	78f 20	78f 10
— fin courant	78f 35	78f 45	78f 25	78f 25
Naples	91f 70	91f 50	91f 60	91f 55
— fin courant	91f 80	91f 80	91f 70	91f 70
Emp. d'Esp.	91 1/2			
Rente perp.	78 7/8			
Cortès	16 1/2			
Emp. rom.	91 1/2			
Emp. belge	93 1/8			
Haiti	260			
Act. de laban.	1806 25			
Quat. canaux.	1165			
Caisse hypot.	595			



Ansélme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.